

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 500-06-000009-262

DATE: 20 juin 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SHAUN E. FINN, J.C.S.

THOMAS BÉRUBÉ

Demandeur

c.

GROUPE ABBATIELLO INC.

Intimée

JUGEMENT

(Demande de permission de produire une preuve appropriée)

- [1] **VU** la *Demande de la Défenderesse Groupe Abbatiello inc. pour permission de produire une preuve appropriée* et la déclaration assermentée de Mme Sophie Plante, Responsable de la protection des renseignements personnels auprès de Groupe Abbatiello inc., datée du 5 juin 2026, Pièce R-1 et les Pièces GA-1, GA-2 et GA-3 à son soutien;
- [2] **VU** l'article 574 du *Code de procédure civile* et que la preuve, dont Groupe Abbatiello inc. sollicite la production au dossier de la Cour, s'avère succincte, ainsi que pertinente et utile pour les fins de l'audience d'autorisation;
- [3] **VU** l'absence de contestation du demandeur à la preuve dont Groupe Abbatiello inc. sollicite la production au dossier de la Cour;

- [4] **VU** que les principes directeurs de la procédure, dont ceux de la proportionnalité et de la bonne administration de la justice, militent en faveur de la demande;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **ACCUEILLE** la *Demande de la Défenderesse Groupe Abbatiello inc. pour permission de produire une preuve appropriée*;
- [6] **AUTORISE** l'intimée Groupe Abbatiello inc. à produire les documents suivants au dossier de la Cour;
- a) **Pièce R-1**, Déclaration assermentée de Mme Sophie Plante, datée du 5 juin 2026;
 - b) **Pièce GA-1**, Lettre « Mesure de protection préventive – Surveillance du crédit » du 17 mars 2026;
 - c) **Pièce GA-2**, Page d'activation du service myTrueIdentityMD; et
 - d) **Pièce GA-3**, Courriel « Mesure de protection préventive – Surveillance du crédit » du 17 mars 2026;
- [7] **LE TOUT**, sans frais de justice.



SHAUN E. FINN, J.C.S.

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert
Me Benjamin W. Polifort
Me Philippe Brault
Me Loran-Antuan King
LAMBERT AVOCATS
Avocats du Demandeur Thomas Bérubé

Me Vincent de l'Étoile
Me Thomas Stelmazuk-Côté
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.
Avocats de la Défenderesse Groupe Abbatiello inc.

Date d'audition : Au vu du dossier.